

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 07 Octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 30 septembre 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 3
Élus présents : 26	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BIGNET, Conseillère municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, Mme Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, Mme Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. CHABAS François, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

(M. Mario VOELKEL, Conseiller municipal a rejoint la séance à 20 h 13, lors des communications faites par Monsieur le Maire.)

Absent ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Rémy REUTHER, Adjoint au Maire ayant donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER.

Absents sans donner de mandat :

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale,

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

.../...

34/2024 – CESSION DE TERRAINS LIEUDIT FUCHSLOCH

Les parcelles cadastrées section 13 n° 39 d'une contenance de 11,7 ares et section 13 n° 215 d'une contenance de 0,85 ares sont situées dans l'emprise d'un projet de zone d'activité, entre les voies ferrées de la gare de Hausbergen, l'autoroute A4 et la cour de gare.

Afin de concrétiser le projet, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le principe d'aliéner ces parcelles.

Si la faisabilité de l'opération est validée, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une seconde fois pour approuver les conditions et le prix de cession et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que les terrains cadastrés, section 13 n° 39 et 215 ne présentent pas d'intérêt pour la Commune ;

Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour dont 1 procuration et 1 voix contre de Mme Odile NGO YANGA.

ADOPTE

- *le principe d'aliéner les terrains cadastrés section 13 n° 39 (11,7 ares) et section 13 n° 215 (0,85 ares) ;*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.*

- *Pour extrait conforme*

Souffelweyersheim, le 08 Octobre 2024



Le Secrétaire de séance,

Fabienne BIGNET



Le Maire,

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 09 OCT. 2024